



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	06	06 .03	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
28 février 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/02/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEROZIERES Jean-Luc, FLEURY Sandrine, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RIGOLLOT Marie-Noëlle, SCOHY Didier VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

Mandat de procuration : BERTHIER Patrick à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, HONERCHICK Romain à CAILLET Laurence, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, RENARD Régis à DANGIN Anita, VERVISCH Karine à AUBRY Michel

Absents : BOCQUET Evelyne, CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël, YOT Olivier, DEREPAIS Martine, VAN-RYSEGHEM Isabelle

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....30
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....14
Votants.....36

OBJET : REGLEMENT D'INTERVENTION OPAH

Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube (CCRB), compétente en politique du logement et cadre de vie a approuvé la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire lors de la réunion de Conseil de Communauté du 4 avril 2024.

Ce dispositif a été calibré sur l'ensemble du périmètre intercommunal pour une durée de 3 ans selon un plan d'actions visant à :

- Améliorer les performances énergétiques du parc privé ancien
- Adapter les logements au maintien à domicile
- Reconquérir le parc vacant et dégradé
- Lutter contre l'habitat indigne
- Développer et renforcer la communication

105 logements sont à réhabiliter (99 propriétaires occupants, 6 propriétaires bailleurs). En dehors des différentes subventions (ANAH, Région et Département) un accord de principe a été donné pour :

- Abondement des collectivités à hauteur 10% sur les subventions ANAH de l'OPAH de droit commun pour un montant prévisionnel de 278 503 € réparti entre la Communauté de Communes et les 27 communes membres à hauteur respective de :
 - ✓ 70 % pour la CCRB
 - ✓ 30 % pour les communes (Pour les communes ayant répondu favorablement. Etant précisé que cette participation ne sera pas compensée par la Communauté de communes en cas de refus de la commune dont dépend le bénéficiaire de la subvention)
- Une prime complémentaire de 2000 € hors champ d'intervention de l'ANAH versée par la Communauté de Communes pour l'utilisation de matériaux biosourcés pour un budget de 60 000 € dans le cadre de travaux d'isolation énergétique. Prime ciblée sur 30 foyers de propriétaires occupants sans conditions de ressources.

Lors de la réunion de Conseil de Communauté du 18 juin 2024, le règlement d'abondement des aides a été approuvé. Il convient de le présenter à nouveau avec quelques corrections infimes afin de se conformer aux dernières évolutions réglementaires.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement d'abondement des aides ci-joint annexé

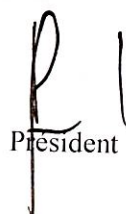
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,


Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 mars 2025

Philippe BORDE,


Président

